Je suis le résultat des paysages de mon enfance.

Pierre Dansereau

Commission des biens culturels du Québec

Rapport annuel de gestion 2007-2008

Québec

Commission des biens culturels du Québec

Rapport annuel de gestion 2007-2008

Québec

Une publication
de la Commission des biens culturels du Québec

Direction de la publication : Mario Dufour, président

Collaboration : Serge Filion
Corinne Gustin
Jacques Saint-Pierre
Suzanne Turcotte

Révision linguistique : Lyse Lafrenière

Graphisme : Les Dompteurs de Souris

Impression : Impression Rive-Sud

Photos aériennes : Pierre Lahoud

Photos au sol : Sylvie Lacroix

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-52328-4
ISSN 1706-8363

© Gouvernement du Québec – 2008

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Commission des biens culturels du Québec.

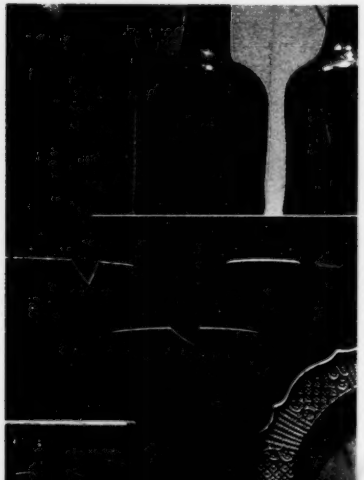

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 7.11 de la *Loi sur les biens culturels*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier 2007-2008.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et contient de l'information d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Mario Dufour
Québec, juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

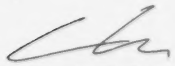

Christine St-Pierre
Québec, juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles y afférents 9

Message du président 10

Introduction 11

Présentation de la Commission des biens culturels du Québec 12

Membres de la Commission des biens culturels du Québec au 31 mars 2008 13

Organigramme 14

Réalisations 2007-2008 15

Les Avis et Auditions de la CBCQ 20

Perspective d'avenir 2008-2028 : « Sortir le patrimoine de ses réserves » 21

Bilan des recommandations 23

Bilan des activités des comités 24

Calendrier des réunions plénières au cours de l'exercice 2007-2008 26

Crédits alloués et utilisation des ressources 26

Annexe 1
Résumé de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) 27

Annexe 2
Repères chronologiques 28

Nota bene : La Commission des biens culturels se conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale,* en prenant des mesures raisonnables sur demande d'une personne handicapée désirant avoir accès à un document produit par l'organisme ou demandant à se faire entendre par son comité d'audition.

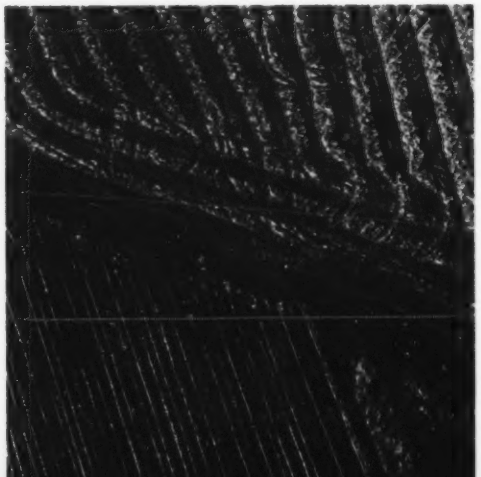

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES Y AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles y afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2007-2008 de la Commission des biens culturels du Québec :

- décrivent fidèlement les réalisations et les activités de l'organisme ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Le président,

Mario Dufour
Québec, juin 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nous vivons, au Québec, une période de bouillonnement patrimonial.

Après avoir déposé un projet de livre vert sur le patrimoine culturel en janvier 2008, M^me^ Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a procédé à une grande tournée des régions du Québec pour mesurer l'accueil de la population face à une révision de la *Loi sur les biens culturels*.

L'actuelle Commission des biens culturels du Québec verra sa mission modifiée. Les mandats qui lui seraient confiés sont en période de validation auprès des autorités et dépendent largement des résultats des consultations publiques.

Nous avons vécu des modifications importantes au sein de l'équipe de la Commission. Nous avons accueilli avec enthousiasme des nouveaux commissaires : M^me^ Malaka Ackaoui, M. Denis Boucher, M^me^ Christine Cheyrou, M. Serge Filion, M. Juan Manuel Martinez, M. Claude Provencher. Les compétences, l'expérience et les divers champs d'expertise de ces nouveaux membres sont impressionnants. Je tiens à remercier du fond du cœur les commissaires qui ont servi avec intelligence, passion et dévouement la CBCQ au cours des dernières années, M. Claude Dubé, M. Mehdi Ghafouri, M^me^ Christiane Huot, M^me^ Michèle Paradis. La continuité est assurée grâce à M^me^ Anne Carrier, M^me^ France Vanlaethem, M. Martin Bouffard et M. Jean Brown. La grande renommée de la Commission est sans aucun doute due à leur présence active. Merci !

Un merci particulier à M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente de la Commission des biens culturels du Québec. Je tiens à souligner une fois de plus sa grande rigueur intellectuelle qui n'a d'égale que la finesse de sa plume.

M. Serge Filion, urbaniste d'expérience nouvellement nommé à la Commission, a accepté de m'appuyer dans la planification stratégique essentielle au moment où l'on révise la *Loi sur les biens culturels*, qui est la loi constituante de la CBCQ, alors que l'on souhaite son arrimage avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur le développement durable*.

Je rêve de « sortir le patrimoine de ses réserves ». Rêver à deux ou trois, c'est le début de la nouvelle réalité. Pour la Commission, tout le Québec est patrimoine ou mieux, héritage à transmettre. De ce fait, il doit être traité avec vigilance, compassion pour les gens qui l'habitent et grande compétence.

Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir reconnaître la valeur patrimoniale de nos paysages culturels et naturels. De plus, la sauvegarde et la transmission de notre patrimoine immatériel vont s'intégrer aux diverses mesures de protection et de mise en valeur des patrimoines immobilier, mobilier, archivistique, artistique et historique.

« Sortir le patrimoine de ses réserves », c'est certes accueillir avec respect l'héritage reçu de nos ancêtres, mais c'est aussi prendre soin du legs que nous empruntons aux générations futures. Nous souhaitons livrer aux générations montantes un Québec encore plus harmonieux sur le plan de ses paysages naturels, de ses environnements bâtis, de ses patrimoines matériels et immatériels…où la culture dans son sens le plus large aura contribué à façonner le cadre de vie de tous les Québécois.

Le président,

Mario Dufour

INTRODUCTION

La Commission des biens culturels du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle est formée de douze membres nommés par décret du gouvernement du Québec, qui viennent de plusieurs régions et qui se distinguent par leur formation et leurs compétences diversifiées. Y sont représentés les milieux universitaire, professionnel, associatif et institutionnel de même que l'entreprise privée. Grâce à sa composition basée sur une démocratie de participation, la Commission reflète les opinions et les expériences les plus diverses de la société québécoise à l'égard du patrimoine.

Dotée par sa loi constitutive d'une structure volontairement légère, la Commission est en mesure de réagir rapidement aux demandes de la ministre et des citoyens. Son indépendance de fonctionnement fait en sorte qu'elle offre un point de vue rigoureux qui se situe en dehors des contraintes administratives et des enjeux politiques.

Le rapport annuel de gestion de la Commission permet de faire le point sur les résultats qu'elle a obtenus en fonction des objectifs fixés dans sa planification stratégique. Il offre également une réflexion plus large sur la mission de l'organisme : soutenir la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement, la mise en valeur et la transmission du patrimoine du Québec.

La Commission se veut un lieu critique de réflexion, représentatif des besoins du milieu et attentif aux opinions des citoyennes et des citoyens. Pour remplir sa mission, la Commission entretient des valeurs de rigueur, de transparence, de respect, d'accessibilité, de diligence et de confidentialité.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Création

Créée en 1972, la Commission des biens culturels du Québec remplace la Commission des monuments historiques qui existait depuis 1922.

Structure

La Commission relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle est formée de douze membres nommés par décret du gouvernement du Québec. Le président et la vice-présidente occupent leur poste à temps plein.

Mission

La Commission soutient la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement et la transmission du patrimoine du Québec.

Rôle

La Commission est un organisme consultatif dont le rôle s'articule autour de trois fonctions, soit celles d'aviseur, de conseiller et d'auditeur. Elle donne des avis et conseille la ministre au regard de la *Loi sur les biens culturels* et de la *Loi sur les archives*. Elle entend des individus ou des groupes à l'occasion d'auditions privées, de consultations publiques, de tournées régionales et de représentations.

La Commission est également un lieu d'expertise multidisciplinaire, qui contribue à l'avancement et à la diffusion des connaissances. Pour ce faire, la Commission :

- assiste et collabore à l'évolution des grands courants de pensée patrimoniale au XXIe siècle ;
- entreprend des études qui s'appuient sur des recherches menées sur le plan international en matière d'identification et de préservation du patrimoine ;
- dresse un état de la situation au Québec afin d'adapter les principes reconnus internationalement à la réalité québécoise ;
- diffuse largement ses publications afin de sensibiliser le plus grand nombre à la compréhension et à la protection du patrimoine national.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC AU 31 MARS 2008

Mario Dufour, théologien
Président de la Commission depuis mars 2005

Martin Bouffard, avocat
Membre du Barreau
Morency Société d'avocats, Québec
Membre de la Commission depuis 2001

Anne Carrier, architecte
Présidente
Anne Carrier architectes, Lévis
Membre de la Commission depuis 2001

Malaka Ackaoui,
Architecte paysagiste senior et urbaniste
Associée chez Williams Asselin Ackaoui et associés inc.
Membre de la Commission depuis 2007

Serge Filion, urbaniste
Professeur invité à l'Université de Montréal
Membre de la Commission depuis 2007

Claude Provencher, architecte
Provencher Roy et associés
Membre de la Commission depuis 2007

Suzel Brunel, communicatrice
Vice-présidente de la Commission depuis 2000

Jean Brown, c. a.
Associé
Laberge Lafleur Brown, Québec
Membre de la Commission depuis 2001

France Vanlaethem, Ph.D.
Directrice des études supérieures en architecture moderne et patrimoine
Université du Québec à Montréal
Membre de la Commission depuis 2001

Denis Boucher, historien
Gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux
Ville de Rivière-du-Loup
Membre de la Commission depuis 2007

Juan Manuel Martinez,
Diplômé architecte
Directeur des programmes
Organisation des villes du patrimoine mondial
Membre de la Commission depuis 2007

Christine Cheyrou,
Historienne et historienne de l'art
Directrice-conservatrice
Musée des Ursulines de Québec
Membre de la Commission depuis 2008

ORGANIGRAMME

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

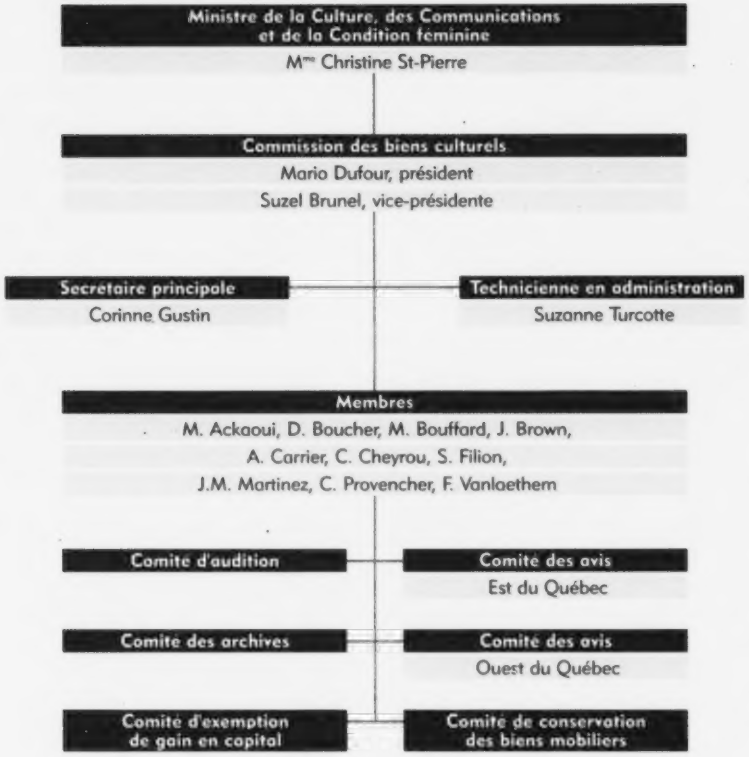

RÉALISATIONS 2007-2008

La Commission des biens culturels s'est acquittée de son mandat avec la même « passion du patrimoine » qui l'anime depuis sa création en 1922. L'année 2007-2008 en a été une d'accomplissement et de réflexion. Parmi les réalisations de l'année, nous sommes particulièrement fiers de l'ouvrage *Empreintes & mémoire*, publié dans le cadre du 400e anniversaire de la Ville de Québec, et de l'accroissement important de la fréquentation du site Internet, outil essentiel de communication qui permet une diffusion plus large des travaux de recherche de la Commission. Les questionnements et réflexions en profondeur se sont poursuivis au cours de l'année, notamment en matière de législation et de mise en œuvre de nouvelles mesures pour assurer la sauvegarde du patrimoine.

Révision de la *Loi sur les biens culturels*

Le président de la Commission a fait partie du Comité d'orientation sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*, un groupe de travail qui avait reçu le mandat de valider les réflexions, analyses et propositions produites par l'équipe de rédaction du livre vert. Le Comité avait aussi mandat d'apporter des précisions, suggestions et corrections au document au fur et à mesure de son élaboration. Outre M. Mario Dufour, Mme Louise Brunelle-Lavoie, présidente de la CBCQ de 2000 à 2004, et M. Denis Boucher nouvellement nommé à la Commission, siégeaient à ce Comité regroupant divers intervenants dans le domaine du patrimoine.

Le 10 janvier 2008, Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a procédé au lancement du document de réflexion *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*. Prélude à une vaste consultation publique à laquelle les citoyens de toutes les régions du Québec ont été appelés à participer, le document propose, entre autres, d'instituer le Conseil du patrimoine culturel du Québec en lieu et place de la Commission des biens culturels du Québec.

Le nouveau Conseil aurait essentiellement des fonctions consultatives ainsi que des fonctions d'études et de recherches. Ces fonctions porteraient, bien sûr, sur la conservation du patrimoine mais plus précisément sur l'attribution des statuts juridiques aux biens à protéger. Au terme du processus de consultation en cours, la Commission des biens culturels formulera un avis sur la modification de la *Loi sur les biens culturels*, qui est sa loi constitutive.

Patrimoine religieux et ensembles conventuels

La Commission continue de s'intéresser de près à la question du patrimoine religieux. Les lieux et les objets de culte des fabriques, les collections, les bibliothèques et les archives rassemblées par les communautés religieuses sont des éléments du patrimoine québécois d'une richesse exceptionnelle. Cependant, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine dans le contexte de la baisse de la pratique religieuse posent un sérieux défi de société. Le président de la CBCQ a participé à plusieurs forums sur cette question d'actualité.

La pression immobilière reste très forte sur les domaines des communautés religieuses. Plusieurs dossiers ont retenu l'attention au cours de la dernière année : l'aire de protection du monastère des Carmélites, les propriétés des Oblats et des Sulpiciens, à Montréal, les grands domaines de l'arrondissement historique de Sillery et le monastère des Dominicains, à Québec. La CBCQ favorise une approche globale permettant d'encadrer les perspectives de développement en préservant les valeurs patrimoniales attachées aux bâtiments, aux lieux et aux paysages.

Renforcement des liens avec les citoyennes et les citoyens

M. Dufour a été l'un des huit diplômés à qui l'Association des diplômés de l'Université Laval a remis une médaille Gloire de l'Escolle, en mai 2007. C'est là une reconnaissance par ses pairs de l'engagement du président de la CBCQ dans l'action sociale et la conservation patrimoniale.

Depuis le 1er avril 2007, la Commission a tenu 21 auditions privées. C'est plus que la moyenne des derniers exercices. La CBCQ est sans cesse à l'écoute des usagers du patrimoine, des citoyens ou groupes d'individus, qui désirent faire valoir leur point de vue relativement à un bien culturel ou à un secteur touché d'un statut juridique.

Pendant l'année 2007-2008, le président a multiplié les occasions d'être présent dans les colloques, forums et ateliers où le patrimoine était au centre des discussions, ce qui a donné à la Commission à la fois une voix dynamique et une oreille attentive. M. Dufour a assisté à plus d'une cinquantaine de rencontres en ce sens et il a prononcé une douzaine d'allocutions officielles.

Par ailleurs, le président de la Commission continue de siéger, à titre d'observateur, à la Table de concertation du Mont-Royal. Mise sur pied après l'adoption par le gouvernement du décret créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la Table vise à établir des consensus sur l'accessibilité, la protection et la mise en valeur de l'arrondissement en question afin d'assurer une gestion harmonieuse de ce territoire à la fois urbain et naturel.

Enfin, la Commission a décerné officiellement pour la première fois un prix *Sensibilisation et mise en valeur patrimoniales* en vue de souligner le travail d'une personne ou d'un groupe pour transmettre et diffuser les valeurs patrimoniales d'un monument ou d'un territoire dans le but d'en favoriser l'appropriation par le milieu. Cette reconnaissance s'inscrit dans le contexte des prix *Félix-Antoine-Savard* créés en octobre 1996 par le centre commémoratif éponyme de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Enrichissement des connaissances

Au cours de l'année 2007-2008, la Commission a continué à affirmer sa présence sur la scène internationale. En septembre 2007, le président s'est ainsi rendu en Argentine afin de participer au Congrès latino-américain d'ICOMOS pour la préservation du patrimoine industriel. Il y a présenté un exposé intitulé : « Un patrimonio industrial al servicio de la economía de las ciudades y pueblos del Québec ».

La vice-présidente a, quant à elle, participé à un colloque organisé par l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec sur le thème de la formation aux techniques traditionnelles de construction domiciliaire. Elle y a fait part de l'étude qui a été entreprise par la Commission sur les nouveaux matériaux, qui répondra à un urgent besoin de connaissances et sera utile aux gestionnaires et artisans spécialisés en conservation et restauration du patrimoine.

La Commission a par ailleurs organisé, avec la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, un important colloque sur l'avenir du patrimoine rural québécois. L'événement, une première, a réuni quelque 130 participants du milieu patrimonial et du milieu agricole. L'étude menée par la CBCQ en 2003 sur l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans a eu des suites dans ce colloque, qui constitue un pas important dans l'œuvre de sensibilisation nécessaire à la sauvegarde d'un patrimoine menacé et ce, dans le respect des préoccupations du milieu agricole.

Diffusion des connaissances

La Commission a poursuivi son programme de recherche fondamentale annoncé dans son plan stratégique. Certaines des publications qui en découlent sont déjà accessibles dans son site Web et sur demande.

- *Publication de prestige pour le 400e anniversaire de la Ville de Québec*

  La publication vedette de l'année a été sans contredit *Empreintes & mémoire – L'arrondissement historique du Vieux-Québec*. Cette édition de prestige, réalisée par la Commission en collaboration avec les Publications du Québec, a nécessité trois années d'intense travail de la part de plusieurs collaborateurs sous la direction de Mme Suzel Brunel, vice-présidente de la Commission. Comme preuve de son succès, le tirage initial de 3 000 exemplaires qui, selon les estimations de l'éditeur, devait mettre deux ans à s'écouler, fut épuisé après seulement trois mois. Un second tirage a donc été produit en début d'année 2008.

L'originalité de l'ouvrage tient en ce qu'il relate, avec toute la rigueur scientifique nécessaire, non seulement 400 ans d'histoire de l'arrondissement historique du Vieux-Québec mais qu'il illustre, grâce à près de 300 photos inédites, ce qu'il reste aujourd'hui comme traces de cette histoire dans le territoire de la ville historique. Le lancement du livre a été fait au Palais Montcalm le 23 octobre 2007, sous la présidence de Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, qui représentait pour l'occasion Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. De nombreux dignitaires et plus de 150 personnes assistaient à l'événement.

Le président et la vice-présidente ont mené une campagne promotionnelle dynamique auprès des gens d'affaires et des institutions gouvernementales afin de positionner avantageusement ce titre dans le cadre des célébrations du 400e anniversaire de fondation de la Ville de Québec. La vice-présidente prépare actuellement le tome II de *Empreintes & mémoire* qui retrace l'histoire des trois autres arrondissements historiques situés dans la ville de Québec et, à l'instar du tome I, illustre les empreintes historiques qui demeurent visibles aujourd'hui dans ces territoires.

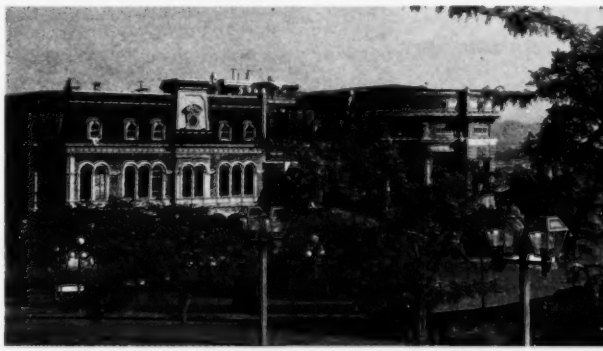

- *Cadre de référence et principes d'intervention du patrimoine moderne*

  La Commission a soutenu la réalisation d'une publication sur le patrimoine moderne du campus de l'Université Laval par l'architecte Odile Roy. Ce travail s'inscrit dans la poursuite de la réflexion amorcée par la Commission sur la conservation du patrimoine architectural récent au Québec avec la publication d'un *Document de réflexion sur le patrimoine moderne*, rédigé par France Vanlaethem, professeure à l'Université du Québec à Montréal et directrice du diplôme d'études supérieures spécialisées en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne, et Joances Beaudet, consultante en urbanisme et aménagement de l'Université Laval. L'élaboration de critères de gestion pour un corpus spécifique d'édifices doit conduire à l'élaboration d'un cadre plus général d'intervention applicable à l'ensemble du patrimoine moderne québécois.

- *Recherches en cours*

  La Commission a plusieurs travaux de recherche qu'elle espère publier prochainement :

  - une étude sur les nouveaux matériaux de construction et leur adéquation aux bâtiments patrimoniaux ;
  - le tome II de *Empreintes & mémoire*, qui portera sur les arrondissements historiques de Beauport, Charlesbourg et Sillery ;
  - un répertoire photographique sur les surhaussements de bâtiments dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal ;
  - la deuxième édition enrichie du document intitulé *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* ;
  - une étude sur les transferts de droits de développement comme outils de protection des lieux patrimoniaux.

- *Travaux menés en collaboration*

  Pour la quatrième année consécutive, la Commission a maintenu sa collaboration au *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* en révisant, à la demande du Ministère, près de 110 énoncés d'importance de biens culturels touchés d'un statut juridique.

- *Site Web*

  La fréquentation du site Web de la Commission s'est accrue de façon très importante au cours de la dernière année. En effet, il a été visité par plus de 45 000 personnes, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Le site Web permet la consultation de toutes les études réalisées par la Commission au fur et à mesure de leur publication, tandis que les grands dossiers y sont traités en détail aussitôt qu'ils peuvent être publiés. Par ailleurs, plusieurs demandes de renseignements sont acheminées quotidiennement à la Commission par l'entremise du réseau Internet.

Ressources humaines

Au 31 mars 2008, les personnes suivantes formaient l'équipe de travail de la CBCQ :

- M. Mario Dufour, président
- M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente
- M^me^ Corinne Gustin, secrétaire principale
- M^me^ Suzanne Turcotte, technicienne en administration
- M. Serge Filion, urbaniste et commissaire à la CBCQ

La Commission ne pourrait accomplir une tâche aussi colossale sans la collaboration de spécialistes extérieurs à qui elle confie des mandats ponctuels. Au cours de l'exercice 2007-2008, les personnes suivantes ont collaboré, à titre de consultants, à ses travaux :

- la publication *Empreintes & mémoire* :
  - M. Alain Roy, historien
  - M^me^ Sylvie Lacroix, chargée de la photographie au sol
  - M^me^ Diane Bussières, graphiste
  - M^me^ Louise Méthé, graphiste
  - M. Guy Mongrain, consultant en histoire et cartographe
  - M^me^ Nathalie Hamel, ethnologue
  - M. Jacques Saint-Pierre, historien
  - M. Pierre Lahoud, historien et photographe (pour les photos aériennes)
- l'application de la technique des transferts de droits de développement pour la conservation des paysages naturels et culturels du Québec :
  - M^me^ Marie-Odile Trépanier, juriste et urbaniste
- la deuxième édition de *l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* :
  - M^me^ Joanne Burgess, professeure d'histoire à l'Université du Québec à Montréal
  - M^me^ Claire Poitras, professeure-chercheuse en aménagement à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société
  - avec la collaboration occasionnelle de M^me^ Josette Michaud, architecte chez Beaupré et Michaud, architectes, et de M. Jean Décarie, urbaniste
- l'étude sur les nouveaux matériaux de construction :
  - M. Éric Millette, architecte, Con_tex_ure, conservation et design architectural
- l'étude sur les surhaussements de bâtiments dans le Vieux-Montréal et le répertoire photographique de l'arrondissement historique de Sillery :
  - M^me^ Sylvie Lacroix, photographe
- dans le cadre de l'étude sur les surhaussements de bâtiments dans le Vieux-Montréal, élaboration de critères d'analyse concernant la pratique de surélévation dans ce secteur, qui situera le phénomène dans son cadre temporel, économique et social :
  - M. Mario Brodeur, architecte
- le guide d'intervention sur le patrimoine moderne de l'Université Laval :
  - M^me^ Odile Roy, architecte
- l'analyse des demandes de recherche archéologique :
  - M^me^ Gisèle Piédalue, archéologue
- l'analyse des demandes de dépôt d'archives :
  - M^me^ Cynthia Savard, archiviste
- l'analyse des demandes de restauration de biens mobiliers :
  - M. Laurier Lacroix, historien de l'art

Ressources documentaires

La Commission dispose d'un centre de documentation sur le patrimoine comprenant plus de 1 400 titres, qui sont catalogués dans CUBIQ. Ces documents servent d'abord aux besoins internes de l'organisme, mais ils peuvent être consultés sur place, à la demande.

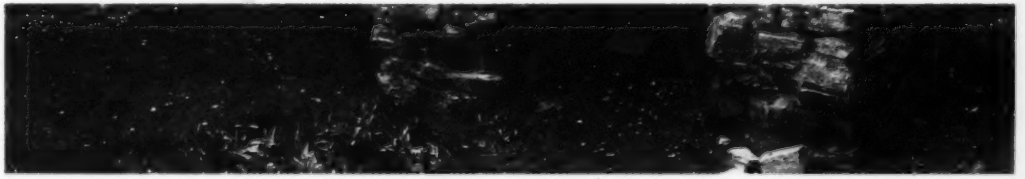

LES AVIS ET AUDITIONS DE LA CBCQ

La Commission souhaite faire un bilan sur le processus des Avis et des Auditions effectués au cours des dernières années avant de se retirer en toute sécurité de cette pratique qui lui a permis si souvent d'agir en dernier recours, soit pour protéger un paysage que l'État souhaitait conserver et mettre en valeur face à des volontés intempestives de citoyens ou de promoteurs, soit en recevant en auditions des groupes de citoyens ou des promoteurs qui se sentaient lésés par l'application jugée trop rigoureuse des lois et règlements qui régissaient leur intervention.

Entretien régulier

Le livre vert sur le patrimoine culturel proposant que la CBCQ n'ait plus à émettre des avis sur tout projet de construction, de rénovation, de recyclage ou d'entretien, il y a lieu de se questionner sur l'efficacité de ces avis et sur la survie administrative des préoccupations de la Commission.

En ce qui concerne la restauration, l'entretien et la remise aux normes des bâtiments ou ensembles classés, nous croyons que les officiers du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des municipalités concernées peuvent aisément assurer la continuité, la Commission se réservant le droit d'intervenir à nouveau si ses visites sur le terrain démontraient de toute évidence un relâchement dans les contrôles administratifs.

Densification du cadre bâti

La gestion des transformations importantes dans les arrondissements historiques du Québec commande plus qu'un simple processus administratif. En effet, il s'agit d'une politique d'État qui vise non seulement à protéger ces secteurs contre les interventions intempestives, mais plutôt d'en assurer la conservation et la mise en valeur de telle façon qu'ils deviennent des exemples remarquables de gestion des ensembles patrimoniaux. La Commission pourrait constituer un rempart ultime de protection de ces ensembles naturels et culturels malgré les inévitables pressions pour la vente, la subdivision et la poursuite du développement immobilier des grandes propriétés en rupture avec le « génie du lieu ».

Les opérations cadastrales

Enfin, les opérations cadastrales anciennes comme les nombreuses subdivisions des lots agricoles originaux constituent le palimpseste sur lequel se construira le nouveau visage de l'environnement bâti. La Commission se questionne sérieusement sur les impacts appréhendés résultant de la déprise agricole ou du regroupement des fermes qui incite les anciens agriculteurs à subdiviser les ensembles agricoles construits pour les offrir à plusieurs acheteurs (ex. grange, étable, poulailler, remise, maison ancestrale et résidence de la nouvelle génération sur un seul et même lot).

La pratique, si elle n'est pas balisée strictement pour garantir l'entretien de l'ensemble comme s'il s'agissait d'un tout, risque de conduire très rapidement à la disparition ou à la transformation extrême du paysage à l'origine de la désignation de l'arrondissement. Il en va de même pour le cumul des nouveaux lots à bâtir qui se multiplient sur le rivage et au sommet de la falaise entourant l'île d'Orléans. Il y a lieu de se questionner sur l'opportunité et le caractère irréversible de construire des centaines de nouvelles résidences de banlieue à l'intérieur de l'arrondissement sans une vision d'avenir claire et sans contrôle efficace dans le choix des lieux d'implantation, de la forme des lots, des matériaux utilisés, des styles architecturaux qui n'ont rien à voir avec le caractère traditionnel agricole et de villégiature de l'île. Une simulation des résultats paysagers probables, si la tendance actuelle se maintient, mériterait d'être effectuée avant que la CBCQ ne passe la main aux autres paliers concernés.

PERSPECTIVE D'AVENIR 2008-2028 : « SORTIR LE PATRIMOINE DE SES RÉSERVES »

Concept

La nouvelle équipe de la Commission des biens culturels du Québec a amorcé une série d'études, de réflexions et de projets concrets qui devraient annoncer ses couleurs et la projeter résolument vers l'avenir, en s'appuyant bien sûr sur sa mémoire. D'abord, elle est en train de se doter d'une ligne éditoriale susceptible de la positionner face à la révision du corpus législatif concernant la gestion des territoires. Elle cherchera, entre autres, à influencer le chantier de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'y introduire les concepts de patrimoine en devenir et d'héritage du passé dans le processus permanent de transformation des paysages naturels et bâtis du Québec.

Le plan stratégique de la Commission actuellement en préparation s'arrimera parfaitement à la *Loi sur le développement durable*. Il le fera par le biais des patrimoines bâtis et naturels remarquables à préserver pour les générations futures. En encourageant la production constante de patrimoines bâtis de qualité, la Commission permettra à l'État de s'assurer que le Québec en devenir respectera les mêmes règles éprouvées qui ont produit ce que nous possédons de plus remarquable. Enfin, par ses interventions, elle cherchera à convaincre les intervenants concernés que tout paysage dégradé constitue, ici comme en France, « une occasion de création » pour tous les intervenants de l'aménagement.

En un mot, la Commission entend se doter d'un plan stratégique cohérent, susceptible d'aider la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le Québec à protéger des acquis remarquables et à diriger les forces du développement économique et immobilier vers l'amélioration continue des paysages ordinaires et même dégradés, par les méthodes appropriées (analyse de projet, design itératif...).

Méthode

Pour ce faire, la Commission conclura des ententes et s'associera aux meilleurs chercheurs universitaires, utilisera les ressources des ordres et associations professionnels, s'associera au monde municipal et à l'ensemble des ministères concernés par la gestion du patrimoine québécois afin de convenir des méthodologies les plus appropriées. Elle conduira enfin des recherches pratiques sur des sujets particuliers tels que l'entretien récurrent des parcs immobiliers et les meilleures façons de les protéger contre l'usure du temps, les catastrophes naturelles ou encore, les démolitions intempestives.

Études en cours et à venir

À titre d'exemple et de façon non limitative, la Commission entend commander certaines études appliquées, convoquer des tables rondes et des groupes de discussion et publier les résultats de ses réflexions à l'intention des gestionnaires et des occupants des paysages culturels actuels et en devenir sur les sujets suivants :

- Une étude sur les matériaux de remplacement viendra guider les propriétaires et leurs entrepreneurs sur l'opportunité de remplacer certains matériaux d'origine dans le cadre de travaux d'entretien. Bien sûr l'idéal sera toujours d'utiliser les matériaux d'origine et les guildes d'artisans traditionnelles, mais les contraintes du code du bâtiment, la rareté des budgets disponibles, l'absence de travailleurs spécialisés peuvent à court terme favoriser l'utilisation de matériaux de substitution de façon temporaire ou permanente le cas échéant.
- La disparition dramatique du Manège militaire de Québec à la suite du spectaculaire incendie survenu récemment soulève à nouveau la pertinente question de généraliser les systèmes efficaces de protection contre la foudre et les incendies. Ces travaux sont coûteux et méritent une attention particulière afin de ne pas défigurer autant l'intérieur que l'extérieur des bâtiments. Un guide d'intervention serait fort précieux.

- Les préceptes du patrimoine vivant, du développement durable et de la survie financière des organismes propriétaires de patrimoine immobilier commandent une gestion contrôlée de la densification légère et progressive du domaine bâti en milieu patrimonial. L'examen de la tradition des surhaussements dans le Vieux-Montréal et son analyse critique pourraient servir d'exemple et baliser les attitudes à adopter face à la poursuite de la vie urbaine en milieu patrimonial de grande valeur.
- L'examen de l'applicabilité de la technique des transferts de droits de développement en milieu naturel et bâti de grande sensibilité pourrait venir enrichir le coffre à outils des gestionnaires concernés par la protection de nos paysages remarquables. Cette technique à la fois juridique et financière, déjà largement utilisée dans plusieurs villes et arrondissements du patrimoine mondial, aux États-Unis et au Canada, pourrait s'avérer applicable dans le contexte québécois. Une étude commandée à la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal tentera de répondre à ces questions.
- Le tome II de *Empreintes & mémoire* apportera un éclairage nouveau et à jour sur ce qui reste aujourd'hui des traces des gestes d'aménagement et de construction comme des paysages naturels d'origine, qui ont porté le législateur à légiférer pour les protéger et les mettre en valeur. Cet ouvrage portera sur les cœurs historiques de Beauport, Charlesbourg et Sillery et sera une source d'inspiration profonde pour les élus et les gestionnaires responsables de l'évolution future de ces territoires.
- La tarification actuelle du chauffage et de l'éclairage des grands ensembles patrimoniaux, avec les coûts récurrents d'entretien, est devenue source d'inquiétude majeure pour ceux et celles qui veillent à leur administration courante. Aussi, la Commission désire pousser une réflexion exploratrice du côté des énergies douces et renouvelables dans le but avoué de réduire les coûts, de revendre les surplus d'énergie possibles, de respecter la donne du développement durable et enfin de prévoir et de gérer les impacts visuels appréhendés de ces équipements.
- L'état de formation et de renouvellement des effectifs dans les métiers traditionnels indispensables au maintien de la valeur de nos actifs patrimoniaux est actuellement source d'inquiétude. D'abord, ce sont les lois et règlements tout comme les codes du bâtiment, qui ne permettent pas toujours l'intervention de ces travailleurs sur les chantiers, qui préoccupent la CBCQ. La perte de certains savoir-faire risque d'être conséquente non seulement sur l'allure générale de nos trésors patrimoniaux, mais aussi sur les coûts d'entretien quand des travaux exécutés n'ont pas la durée de vie normalement escomptée.
- La valorisation financière des ensembles conventuels demeure un élément-clé dans la prise en charge du patrimoine religieux par les gestionnaires actuels ou les héritiers potentiels. La Commission a l'intention d'étudier cette question afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage intéressés à prendre la relève.

Conclusion

« Sortir le patrimoine de ses réserves » signifie, pour la Commission des biens culturels du Québec, appliquer à l'ensemble du territoire québécois la même prudence et la même détermination qui furent les siennes pour se porter au secours des monuments, des bâtiments, des sites, des arrondissements et enfin, plus récemment, des paysages identitaires menacés. Ces trésors font partie de l'héritage du passé et leur conservation comme leur mise en valeur relèvent de l'application avant l'heure du merveilleux concept de développement durable. La nouveauté de la position de la CBCQ réside dans l'application de la même approche respectueuse envers tout le territoire québécois de concert avec sa population et ses institutions généralement responsables de l'évolution de ses paysages pour :

- Protéger les paysages remarquables et les offrir en exemple au reste du Québec et du monde ;
- Aider les paysages ordinaires à évoluer vers leur état climacique en s'améliorant constamment ;
- Soutenir les processus de réhabilitation et de requalification des paysages dégradés en y redéployant les forces de la créativité et de l'investissement.

Voilà la table mise pour fédérer autour d'une vision commune les intervenants majeurs responsables de la gestion des paysages existants et de la production de nouveaux paysages culturels.

BILAN DES RECOMMANDATIONS (L.R.Q., c. B-4 et A-21.1)

Nota bene : Les recommandations qui sont publiées ici concernent seulement les dossiers pour lesquels la décision de la ministre, conforme à la recommandation de la Commission ou non, était connue au 31 mars 2008.

Attribution d'un statut juridique (L.R.Q., c. B-4, chap. III, sec. I)

N° de la recommandation	Date	Designation du bien et emplacement	Statut	Typologie des biens protégés
05-11	13.07.05	Maison Beaumont-Lefebvre	Reconnaissance	Monument historique
07-01	22.02.07	*Les Tristesses – Carnet d'Émile Nelligan de 1929*	Classement	Bien historique

Exemption de gain en capital pour l'aliénation de biens culturels (L.R.Q., c. B-4, art. 7,12)

N° de la recommandation	Date	Organisme accrédité ou agréé	Nombre de biens
07-03	19.04.07	Musée du Bas-Saint-Laurent	2
07-17	13.12.07	Musée du Bas-Saint-Laurent	1
08-02	23.01.08	Musée du Bas-Saint-Laurent	2

Ratification d'ententes entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les municipalités ou municipalités régionales de comté (L.R.Q., c. B-4, art. 51f et 51g)

N° de la recommandation	Date	Organisme
07-04	03.05.07	Répertoire canadien des lieux patrimoniaux
07-09	19.07.07	MRC de L'Île-d'Orléans
07-10	19.07.07	MRC de L'Île-d'Orléans

BILAN DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

La Commission compte quatre comités qui se réunissent régulièrement.

Membres du Comité des avis :

M. Mario Dufour, président

M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente

M. Mehdi Ghafouri, architecte (dossiers de l'ouest du Québec) – jusqu'au 31 janvier 2008

M^me^ Anne Carrier, architecte (dossiers de l'est du Québec)

M. Serge Filion, urbaniste (dossiers de l'ouest et de l'est du Québec) – depuis le 22 janvier 2008

M^me^ France Vanlaethem, diplômée architecte (dossiers de l'ouest du Québec) – depuis le 17 janvier 2008

M^me^ Gisèle Piédalue, archéologue (pour les demandes de permis de recherche archéologique)

Demandes de permis analysées (art. 17, 31, 32, 48, 49, 50)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres*	Total
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	3				3
Bas-Saint-Laurent	6				6
Capitale-Nationale	164	32	20	14	230
Chaudière-Appalaches	12	1	2	2	17
Côte-Nord					
Estrie					
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	53		9	8	70
Laval, Laurentides, Lanaudière	8	1	2		11
Mauricie–Centre-du-Québec	2		1		3
Montérégie	20	2	3	1	26
Montréal	91	15	8	5	119
Outaouais	3				3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2			1	3
Total	**361**	**51**	**45**	**31**	**488**

Demandes de contributions et subventions analysées (art. 51)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres	Total
Capitale-Nationale	1				1
Mauricie–Centre-du-Québec	7		4		11
Total	**8**		**4**		**12**

Demandes de permis de recherche archéologique analysées (art. 35)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres	Total
Est du Québec	44			4	47
Ouest du Québec	43			8	49
Nord du Québec	4				4
Total	**91**			**12**	**103**

* La catégorie « Autres » représente les demandes de permis pour lesquelles la Commission n'a pas émis d'avis, généralement parce que les travaux avaient déjà été entrepris.

Membres du Comité de conservation des biens mobiliers

M. Mario Dufour, président
M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente
M^me^ Christiane Lévesque, directrice, Centre de conservation du Québec
M. Laurier Lacroix, historien de l'art

Demandes de restauration de biens biens mobiliers analysées	Avis favorable	Sursis	Total
Recom. 07-07 (38 dossiers) : 17 mai 07	1		1
Total	**1**		**1**

Membres du Comité des archives

M. Mario Dufour, président
M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente
M^me^ Christiane Huot – jusqu'au 17 octobre 2007
M^me^ Christine Cheyrou – depuis le 31 janvier 2008
M^me^ Cynthia Savard, archiviste

Demandes de dépôt d'archives analysées (art. 7,5, par. 3)	Avis favorable	Sursis	Total
Aucune			

Membres du Comité d'audition (art. 7,6, par. 2) :

M. Mario Dufour, président
M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente
M. Mehdi Ghafouri, architecte – jusqu'au 31 janvier 2008
M^me^ Anne Carrier, architecte
M. Serge Filion, urbaniste – depuis le 22 janvier 2008
M^me^ France Vanlaethem, diplômée architecte – depuis le 17 janvier 2008

Auditions privées	Audition publique	Visites de chantier
21		

Nombre de personnes entendues
77

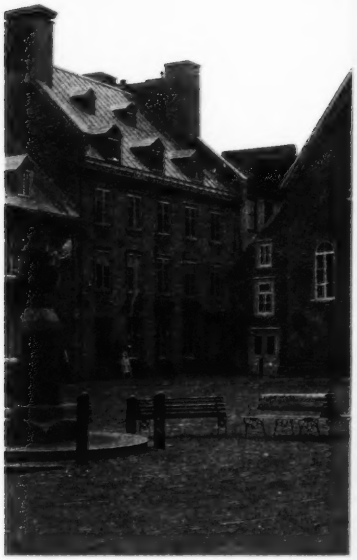

Nota bene : Le Comité d'audition ne peut agir en appel ou en révision d'une décision de la ministre. Une fois que la ministre a rendu sa décision, la Commission, qui a auparavant fourni un avis sur l'affaire, est *functus officio*. Ainsi, elle n'a plus compétence pour reconsidérer la question à moins que des faits nouveaux n'interviennent dans le dossier qui a été l'objet d'une audition.

Commission des biens culturels
Québec

Québec, le 4 juin 2008

Objet : *Rapport annuel de gestion 2007-2008*
Erratum

Membres du Comité de conservation des biens mobiliers

M. Mario Dufour, président
M^me^ Suzel Brunel, vice-présidente
M^me^ Michèle Paradis, ethno-muséologue
M. Laurier Lacroix, historien de l'art
M^me^ Christiane Lévesque, directrice, Centre de conservation du Québec

Demandes de restauration de biens mobiliers analysées	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres	Total
	19	2	16	1	38
Total	**19**	**2**	**16**	**1**	**38**

Bonne lecture.

Le président,

Mario Dufour

CALENDRIER DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008

En 2007-2008, la Commission a tenu 13 séances plénières :

19 avril 2007	Québec
17 mai 2007	Québec
21 juin 2007	Québec
19 juillet 2007	Québec
15 août 2007	Conférence téléphonique
12 et 13 septembre 2007	Tournée régionale en Mauricie
24 octobre 2007	Montréal
21 novembre 2007	Québec
13 décembre 2007	Québec
23 janvier 2008	Québec
22 février 2008	Québec
26 mars 2008	Québec

CRÉDITS ALLOUÉS ET UTILISATION DES RESSOURCES

Les crédits alloués à la Commission pour l'exercice financier 2007-2008 s'élevaient à 452 938 $.

Utilisation des ressources	
Programme 01 – Organismes-conseils et sociétés d'État	
Élément 03 – Commission des biens culturels du Québec	
Fonctionnement – personnel	**301 694 $**
01 Traitements	301 694 $
Fonctionnement – autres dépenses	**151 244 $**
03 Transport et communications	34 218 $
04 Services professionnels et administratifs	104 903 $
05 Entretien et réparation	302 $
06 Location d'équipement	7 493 $
07 Fournitures et approvisionnement	4 198 $
08 Matériel et équipement	130 $
Total de l'élément 03 du programme 01	**452 938 $**

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DE LA *LOI SUR LES BIENS CULTURELS* (L.R.Q. c. B-4)

1922

- Promulgation de la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*.
- Création de la Commission des monuments historiques.

Le Québec est la première province canadienne à légiférer dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

1952 et 1963

Modifications apportées à la loi pour en élargir la portée.

1972

- La *Loi sur les biens culturels* remplace la loi existante.
- La Commission des biens culturels du Québec remplace la Commission des monuments historiques.

1985

Modifications apportées à la loi afin de permettre aux municipalités de citer des monuments historiques ou de constituer des sites du patrimoine.

Fonctions de la loi :

- Reconnaître et classer des biens culturels dont la conservation présente un intérêt public d'un point de vue esthétique ou historique ;
- Décréter « arrondissement historique » un territoire où se trouve une concentration de monuments ou de sites historiques ;
- Décréter « arrondissement naturel » un territoire en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ;
- Prévoir l'établissement d'une « aire de protection » autour d'un monument classé ;
- Régir la délivrance des permis de recherche archéologique ;
- Conférer aux municipalités le privilège de citer un monument situé sur leur territoire et dont la conservation présente un intérêt public ;
- Conférer aux municipalités le privilège de constituer en site du patrimoine tout ou partie de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique ;
- Sanctionner toute infraction à la loi.

ANNEXE 2

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Évolution de la législation relative au patrimoine

1922 Adoption de la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* (12 George V, c. 30)

1935 Adoption de la *Loi concernant l'Île d'Orléans*

1952 Modification de la loi de 1922 :
- introduction des notions de « site historique » et d'« aire de protection » ;
- pouvoir de la Commission d'acquérir des immeubles

1961 Création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme est le premier titulaire du poste de ministre

1963 Modification de la loi de 1922 :
- introduction de la notion d'« arrondissement historique »

1972 Adoption de la *Loi sur les biens culturels* :
- intégration des dispositions concernant les biens et les sites archéologiques ;
- institution de la Commission des biens culturels du Québec à titre d'organisme consultatif

1978 Modification de la *Loi sur les biens culturels* :
- protection du site historique selon les mêmes dispositions que dans le cas de l'arrondissement historique

1979 Adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :
- prise en considération du patrimoine dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire

1983 Adoption de la *Loi sur les archives*

1985

1997

1999 Modifications de la *Loi sur les biens culturels*

2006 Création d'un comité chargé de l'élaboration d'un livre vert sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*

Premières attributions de statuts juridiques et décrets d'arrondissements

1929 Premiers monuments historiques : maison des Jésuites (Sillery), château De Ramezay (Montréal), église Notre-Dame-des-Victoires (Québec)

1960 Premier site historique : place d'Armes (Trois-Rivières)

1963 Arrondissement historique de Québec

1963-1965 Six nouveaux arrondissements historiques : Montréal, Sillery, Trois-Rivières, Charlesbourg, Beauport et Carignan

1970 Arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

1973 Arrondissement naturel de Percé

1974 Premier site archéologique : Poste-de-Nétagamiou, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

1975 Arrondissement historique de La Prairie

1978 Arrondissement naturel de l'Archipel-de-Mingan

1979 Première délégation de gestion d'un site historique à une municipalité : le Village-Minier-de-Bourlamaque, Val-d'Or.

1981 Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay (Montréal)

1986 Premier monument historique cité par une municipalité : gare de Saint-Faustin-Station, municipalité de Lac-Carré

1985 Premier site historique national créé par le Québec : l'Assemblée nationale du Québec

1987 Premier site du patrimoine constitué par une municipalité : site historique de North Hatley

2005 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Présidence de la Commission des biens culturels du Québec de 1922 à 2008

1922-1930	Adélard Turgeon
1930-1931	Poste vacant
1931-1944	Ralph-Albert Benoît
1944-1955	Poste vacant, mais responsabilité assumée par R.-A. Benoît.
1955-1968	Paul Gouin
1968-1971	Poste vacant
1971-1972	Roland Bourret
1972-1978	Georges-Émile Lapalme
1978-1980	Jean-Claude La Haye
1980-1983	Marcel Junius
1983-1988	Paul-Louis Martin
1988-1997	Cyril Simard
1997-2000	Marcel Masse
2000-2004	Louise Brunelle-Lavoie
Octobre 2004 à mars 2005	Poste vacant, mais responsabilité assumée par Suzel Brunel
2005-	Mario Dufour

Quelques-unes des réalisations de la Commission des biens culturels du Québec

1923-1927	Publication des premiers inventaires : ▪ *Les monuments commémoratifs* (1923) ▪ *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925) ▪ *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927)
1924	Début du programme d'installation de plaques et d'inscriptions commémoratives
1934	Début de l'inventaire des œuvres d'art de la région de Québec, dressé par Gérard Morisset
1937	Mise sur pied du Service de l'inventaire des œuvres d'art, par Gérard Morisset
1952	Début du programme de restauration des église anciennes, élaboré par Gérard Morisset à la demande des commissaires
1990-2001	Publication des *Chemins de la mémoire* (ouvrage de synthèse en trois tomes sur les monuments et sites historiques et biens mobiliers classés du Québec)
2002	Lancement du site Web de la Commission à l'occasion de l'audition publique sur l'avenir du Mont-Royal
2003	Lancement d'un outil de sensibilisation grand public : *L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*
2007	Création du prix *Sensibilisation et mise en valeur patrimoniales* Publication de *Empreintes & mémoire – L'arrondissement historique du Vieux-Québec*

Publications de la Commission des biens culturels du Québec de 2002 à 2008

Enquêtes		
2002	L'accessibilité aux lieux de culte du Québec	10 pages
2002	L'assurance des bâtiments anciens	10 pages
2002	Documenter les bâtiments patrimoniaux	6 pages
2002	L'aire de protection	4 pages
2006	De l'aire de protection au contexte du bien patrimonial	3 pages

Rapports de recherche		
2002	Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques	87 pages
2003	La mise en mémoire des lieux de création littéraire au Québec	32 pages
2003	Les modes de financement de la conservation du patrimoine bâti	38 pages
2004	L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours	52 pages
2004	La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle	51 pages
2004	Le cimetière patrimonial : un cadre de référence	24 pages
2004	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de La Prairie	61 pages
2004	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery	54 pages
2004	La murale urbaine : pratique et fonctions	64 pages
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport	56 pages
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Charlesbourg	42 pages
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Trois-Rivières	81 pages
2005	Abrégé de l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	26 pages
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	170 pages
2005	Plan stratégique 2005-2008	13 pages
2006	Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien ?	39 pages
2006	Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans	93 pages
2006	Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé	74 pages

Livre		
2007	*Empreintes & mémoire – L'arrondissement historique du Vieux-Québec*, éditeur Les Publications du Québec	238 pages

Bulletins patrimoine	
2002	Hiver 2002
2002	Printemps 2002
2002	Été 2002
2002	Automne 2002
2003	Hiver 2003
2003	Automne 2003
2004	Hiver 2004
2004	Printemps 2004
2004	Automne 2004

Rapports annuels	
2002	Rapport annuel 2001-2002
2003	Rapport annuel 2002-2003
2004	Rapport annuel 2003-2004
2005	Rapport annuel 2004-2005
2006	Rapport annuel 2005-2006
2007	Rapport annuel 2006-2007
2008	Rapport annuel 2007-2008

Commission des biens culturels du Québec

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A – Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 643-8378
Télécopieur : 418 643-8591
Adresse électronique : info@cbcq.gouv.qc.ca
Site Web : **www.cbcq.gouv.qc.ca**

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Commission des biens culturels
Québec